

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E19000025/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 8 mars 2019

La présidente du Tribunal administratif de Nancy

Vu enregistrée le 8 mars 2019, la lettre par laquelle la commune de MONTIGNY SUR CHIERS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de révision de la carte communale de la commune de Montigny-sur-Chiers ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur René Vincent PEREZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de MONTIGNY SUR CHIERS et à Monsieur René Vincent PEREZ.

La présidente,


Pascale ROUSSELLE